



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Ministère de l'Économie Nationale

OPPORTUNITÉS DANS LE SECTEUR MINIER



Potentialités en richesses minières par province

- La République Démocratique du Congo est connue pour son potentiel minier représentant 1.100 différentes substances minérales.
- Toutes les provinces du pays peuvent se prévaloir de détenir des richesses minières. Le tableau ci-dessous illustre cette réalité et présente en même temps les différents minerais que regorgent les sous-sols de toutes les provinces de la RDC.

Provinces	Minéraux
Bandundu	Diamant, pétrole, kaolin, argile.
Bas-Congo	Bauxite, pyroschite, calcaire, phosphate, vanadium, diamant, or, cuivre, plomb, zinc, manganèse, marbre, granite noire et rose, sel gemme, fer, argile gypse, talc, silice, kaolin, baryte, schiste bitumineux.
Equateur	Fer, cuivre et minéraux associés, or, diamant, calcaire, kaolin, argile, granite, niobium, ocre
Province Orientale	Or, diamant, fer, argent, argile, cuivre, kaolin, niobium, ocre, schiste bitumineux, talc
Kasaï Oriental	Diamant, fer, argent, nickel, étain, argile, chrome, cobalt, cuivre, or, kaolin, talc
Kasaï Occidental	Diamant, or, manganèse, chrome, nickel, argile, cobalt, platine, cuivre, fer, kaolin, plomb
Katanga	Cuivre et métaux associés, cobalt, manganèse, calcaire, uranium, charbon, niobium, or, platine, lithium, talc, tantale, wolfram, zinc, argile, bismuth, cadmium, germanium, cassitérite, fer, granite, gypse, kaolin, monazite, saline, béryl (émeraude), saphir
Nord-Kivu	Or, niobium, tantalite, cassitérite, béryl, tungstène, manganite, argile, bastnaésite, charbon, granite, monazite, niobium, platine, wolfram, tantale
Sud-Kivu	Or, niobium, tantalite, cassitérite, saphir, amblygonite, argent, argile, bastnaésite, béryl, bismuth, diamante, diatomite, monazite, wolfram, zinc, tantale
Maniema	Étain, diamant, cassitérite, or, amblygonite, lithium, argile, cuivre, fer, kaolin, manganèse, columbium, plomb, talc, tantale, wolfram
Kinshasa	Argile, silice, kaolin, grès arkosique

Source : CTCPM, Guide de l'investisseur du secteur des mines et hydrocarbures, juin 2003.

Les réserves géologiques pour quelques substances de la R.D.Congo

N°	Substances minérales	Quantités (tonnes)
1	Cuivre	75 000 000
2	Lithium	31 000 000
3	Niobium	30 000 000
4	Manganèse	7 000 000
5	Zinc	7 000 000
6	Cobalt	4 500 000

7	Fer (plus de 60%)	1 000 000
8	Cassitérite	450 000
9	Or	600
10	Diamant	(carats) 206 000 000

Source : www.cami.cd.

II. Les caractéristiques des minerais congolais se présentent comme suit :

- Les gisements de BANALIA ont une teneur en fer élevé plus de 65 % (faible teneur en SiO₂).
- Les minerais de (magnétites, hématites, mastites, goethites) au Katanga ont une teneur variant entre 54 et 66 % de fer et 3 et 21 % de silice sans beaucoup d'impuretés.
- Chrome et Nickel ont une teneur moyenne de 1,45 % et 3,8 % Cr. Le gisement de Vanadates de Plomb a une teneur moyenne en minerai de 25 à 30 % en plomb, et 5 à 6 % en vanadium, etc.
- La bauxite se rencontre à Sumbi et à Sanzala avec une teneur de 48% Al.
- Les ressources de phosphate de Fundu Nzobe dans le district du Bas-fleuve sont estimées à 70 millions de tonnes brutes ont une teneur moyenne de 27% en P₂O₅. A Kanzi, les mêmes ressources sont estimées à 25 millions de tonnes à une teneur moyenne de 17% en P₂O₅. A Vangu, elles sont estimées à 20 millions de tonnes à 22% de P₂O₅.

III. Réalisation

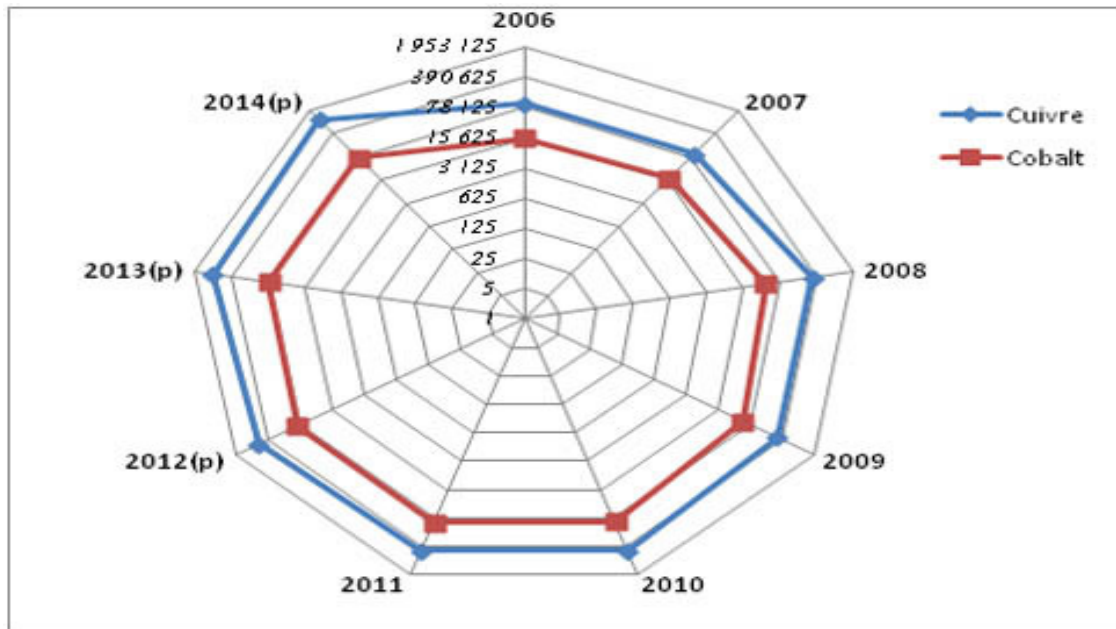
La réforme de ce secteur par l'ouverture aux partenaires privés a permis l'attrait en R.D.Congo de plusieurs filiales des grandes multinationales du monde. Le success story indique la présence au pays des entreprises telles que : TENKE FUNGURUME MINING (FREE PORT McROAN, KOLWEZI COPPER COMPANY (KINROSS-EGMF), KIBALI GOLD, MUTANDA MINING, ASHANTI GOLDFIELD KILO, TWANGIZA MINING, etc.

Cette présence massive a entraîné l'accroissement notable du volume de production minière de la R.D.Congo de 2006 à 2014 comme le témoigne le tableau ci-dessous.

	Unité	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012(p)	2013(p)	2014(p)
Cuivre	t	98 585	96 391	335 066	309 181	497 537	499 198	619 942	919 588	1 031 859
Cobalt	t	15 384	17 886	42 461	56 258	97 693	99 475	86 433	76 517	72 584
Zinc	t	33 784	33 809	15 465	19 636	9 223	14 758	10 572	12 114	13 418
Diamant	1000c	28 949	28 270	20 953	17 880	16 963	18 598	20 157	17 387	16 699
Or brut	Kilo	254	122	150	220	178	414	4529	8429	18 978

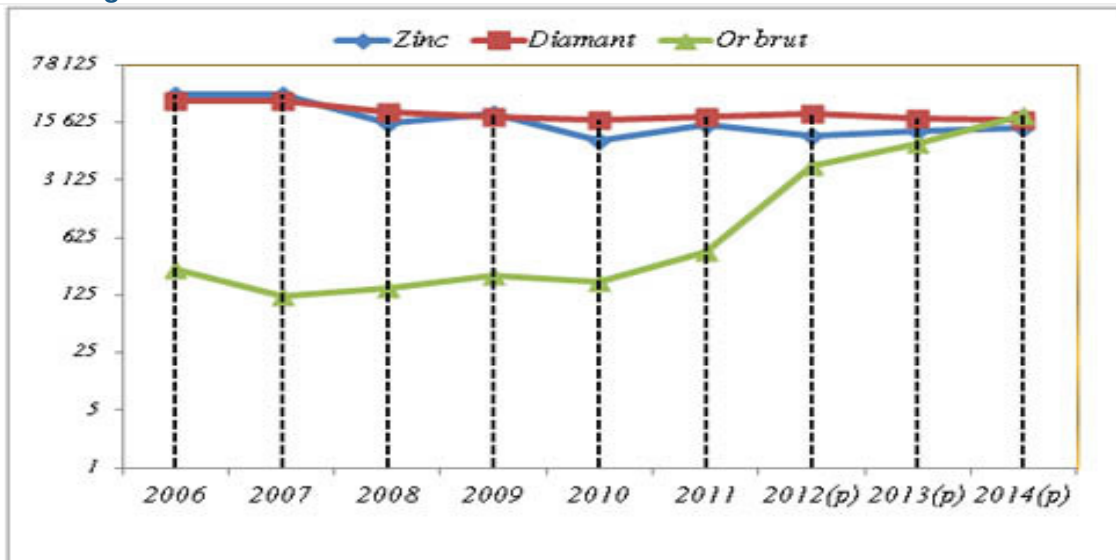
Source : Banque Centrale du Congo, Condensé d'informations Statistiques, Kinshasa, janvier 2015.

Figure n°1 : Evolution du volume de production du cuivre et cobalt de la R.D.Congo de 2006 à 2014



Source : générée sur base des données du tableau 1.

Figure n°2 : Evolution du volume de production du zinc, du diamant et de l'or brut de la R.D.Congo de 2006 à 2014



Source : générée sur base des données du tableau 1.

IV. Perspectives

- La relance de la production minière par les entreprises existantes ou à installer en vue de soutenir la croissance et l'emploi. A ce sujet, les objectifs cibles par produits miniers se présentent de la manière suivante :
 - Cuivre : 500.000 tonnes en 2011 à 1.500.000 Tonnes d'ici fin 2015 ;
 - Cobalt : 120.000 tonnes en 2011 à 180.000 tonnes en 2015 ;
 - Zinc : 19.000 tonnes en 2010 à 60.000 tonnes en 2015 ;
 - Or : 5.000 kg en 2011 à 12.000 kg en 2015 ;
 - Diamant : 22 millions à 27 millions de carat en 2015 ;
 - Coltan : 500 tonnes par an entre 2012-2016

- Wolframite : 1200 tonnes par an entre 2012-2016 ;
- Cassitérite : 10.000 tonnes par an entre 2012-2016.
-
-
- Porter la contribution du secteur minier au budget de l'Etat de 9% en 2010 à 25% en 2016 et la contribution au PIB de 12 à 20% en 2016.
- Accroître le taux d'investissement public et privé dans le secteur minier de 10% du PIB en moyenne par an durant la période 2012-2016 ;
- Pour ainsi concrétiser cette vision, le Gouvernement de la R.D.Congo compte améliorer davantage la gouvernance et la transparence dans la gestion du secteur minier ainsi que la traçabilité des recettes publiques ;
- Pour ce faire, il sera procédé à l'évaluation, la révision et la vulgarisation de la Loi n°007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier, à la mise en place d'un service géologique national et à l'évaluation des titres déjà octroyés en vue d'assainir le fichier cadastral minier, etc. ;

V. Cadre légal

- Le secteur minier en République Démocratique du Congo est réglementé par la Loi n°007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code minier et le Décret n°038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement Minier.
-
- Le nouveau Code a le mérite de réaffirmer le principe que les droits découlant de la concession minière sont distincts de ceux des concessions foncières de sorte qu'un concessionnaire foncier ne peut se prévaloir de son titre pour revendiquer un droit de propriété quelconque sur les substances minérales contenues dans le sous-sol. Par ailleurs, le nouveau Code procède à un classement des gîtes minéraux en mines et carrières.
-
- Il précise que le Président de la République peut déclasser ou reclasser une substance des mines en produit de carrières et inversement.
-
- Le Code minier poursuit comme objectifs :
 - Créer un cadre gagnant- gagnant pour tous ;
 - Développer et encourager l'infrastructure pour tous ;
 - Développer le capital humain de la R.D.C ;
 - Développer la capacité de transformation sur le plan local ;
 - Développer la R.D.C comme destination des capitaux étrangers et de la technologie ;
 - Encourager le développement immédiat du pays et non la spéculation.

Source : ANAPI